

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

5c – Plan des Servitudes d'Utilité Publique

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Révision	04/10/2016	04/12/2018	17/09/2019
Modification Simplifiée n°1	12/11/2019	-	28/01/2020
Modification Simplifiée n°2	30/06/2020	-	07/10/2020
Modification Simplifiée n°3	13/12/2022	-	23/05/2023

Le Maire,
Serge CASTAIGNAU

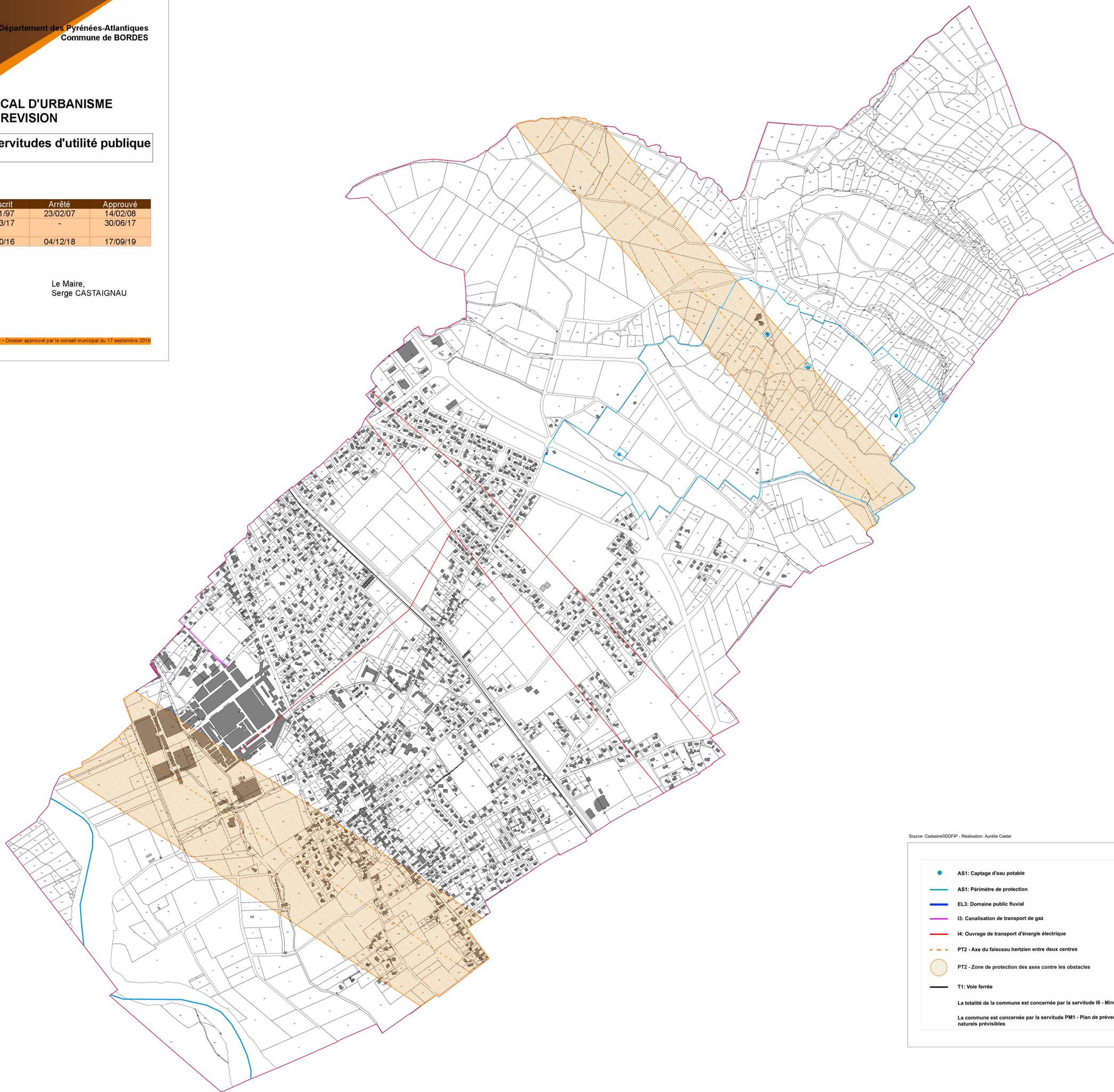
**PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION**

5c – Plan des servitudes d'utilité publique

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	03/11/97	23/02/07	14/02/08
Modification Simplifiée n°1	28/03/17	-	30/06/17
Révision	04/10/16	04/12/18	17/09/19

Le Maire,
Serge CASTAGNAU

Revision du Plan Local d'Urbanisme – Dossier approuvé par le conseil municipal du 17 septembre 2019



Source: Cadastre/DDFIP - Réalisation: Aurélie Castel

- AS1: Captage d'eau potable
 - AS1: Périmètre de protection
 - EL3: Domaine public fluvial
 - I3: Canalisation de transport de gaz
 - I4: Ouvrage de transport d'énergie électrique
 - - - PT2 - Axe du faisceau hertzien entre deux centres
 - ▨ PT2 - Zone de protection des axes contre les obstacles
 - T1: Voie ferrée
- La totalité de la commune est concernée par la servitude I6 - Mines et carrières
- La commune est concernée par la servitude PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles